

JCDECAUX SE

Société européenne à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 245 684, 82 €
Siège social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)
307 570 747 RCS Nanterre

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU DIRECTOIRE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 225-116 DU CODE DE COMMERCE SUR L' AUGMENTATION DE CAPITAL MISE EN ŒUVRE AU TITRE DE LA 20^{ème} RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 11 MAI 2022

Chers actionnaires,

Lors de votre Assemblée générale mixte du 11 mai 2022, vous avez, au titre de la 20^{ème} résolution, délégué à votre Directoire pour une durée de 14 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum fixé à 5 % du montant du capital social au jour de la décision de réalisation de cette augmentation de capital, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 7 octobre 2022, le Directoire a arrêté les principales modalités de l'offre réservée aux salariés "JCDecaux Ensemble" (l' "**Offre**"), objet du présent rapport, et a délégué à David Bourg, Directeur Général Finance, SI et Administration et membre du Directoire, tous pouvoirs pour arrêter les conditions définitives de l'opération et pour procéder à la mise en œuvre de l'Offre. Le Directoire a, par ailleurs, fixé un plafond global de souscription de 600 000 actions.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, le Directoire établit le présent rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et l'incidence de l'émission proposée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conditions définitives de l'opération

Dans le cadre de l'Offre, il est proposé aux salariés de souscrire des actions JCDecaux SE avec une décote de 20 % et un abondement d'un montant maximum de 500 euros brut par salarié.

Les actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

Conformément aux dispositions légales et à la délégation qui lui a été consentie par le Directoire lors de sa réunion du 7 octobre 2022, David Bourg a décidé le 4 avril 2023 :

- de fixer le prix de souscription à 15,86 euros, soit 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action JCDecaux SE sur le marché Euronext Paris, pendant les vingt séances de bourse précédant le 4 avril 2023, au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de la 20^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2022 ;

- de fixer les dates de la période de souscription entre le 7 et le 25 avril 2023 inclus ;
- d'arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires de l'Offre.

La date de constatation de l'augmentation de capital est prévue pour le 23 mai 2023. Conformément aux dispositions de l'article L.225-138-1 du Code de commerce, le nombre d'actions nouvelles émises correspondra au nombre d'actions effectivement souscrites par les bénéficiaires qui sera connu au terme de la période de souscription.

1. Incidence de l'émission proposée

L'incidence de l'émission d'un nombre maximal de 600 000 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de JCDecaux SE¹ et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Participation de l'actionnaire au capital	
Avant émission	1,00 %
Après émission d'un nombre maximal de 600 000 actions nouvelles	0,997 %

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres sociaux pris au 31 décembre 2022, pour un actionnaire détenant une action JCDecaux SE et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

- Dans l'hypothèse où la totalité des actions offertes serait souscrite:

Quote-part dans les capitaux propres au 31 décembre 2022 (par action)	
Avant émission	4,62 euros
Après émission d'un nombre maximal de 600 000 actions nouvelles	4,60 euros

Il est rappelé que les chiffres indiqués ci-dessus sont calculés sur la base du nombre maximal d'actions théorique pouvant être émises dans le cadre de l'augmentation de capital objet du présent rapport.

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

* * * *

Conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, le présent rapport sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et porté à la connaissance des actionnaires à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale.

¹ Le capital de JCDecaux SE est déterminé sur la base du nombre d'actions composant le capital déclaré par la Société à l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 31 mars 2023, soit 212 902 810 actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2023

Le Directoire